

L'OBSERVATEUR

DE LA CORSE.

PRIX D'ABONNEMENT (Payé d'avance.)
Corse, un An 12 fr. — Six mois 6 fr. — Trois mois 4 fr.
France, un An 14 fr. — Six mois 7 fr. — Trois mois 4 fr. 50.

BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION
Rue de la Traverse

PRIX D'INSERTION :
Réclames 75 c — Diverses 30 c.
Judiciaires 25 c.

CORSE.

BASTIA LE 13 MAI 1858

Cérémonie de l'inauguration du Palais de Justice.

Depuis longtemps la Corse demandait un Palais digne de la majesté et de l'importance sociale de la Justice. On voyait avec peine la Cour du ressort et les tribunaux du chef lieu judiciaire rendre leurs décisions dans des demeures empruntées et incapables, à tous égards, d'inspirer ce sentiment religieux qui doit s'attacher à l'idée de justice comme à celle de Dieu dont elle émane. La demande de la Corse a été enfin réalisée par la sollicitude du gouvernement actuel et par le zèle patriotique de M. le comte de Casabianca présentement sénateur.

L'emplacement du Palais, situé au milieu de nos boulevards, est à peu près à égale distance des points extrêmes de la ville. Quand on arrive du fond de la Traverse, l'œil est agréablement impressionné par le développement lointain de l'édifice à l'extrémité des deux rangées de maisons qui l'encadrent. On éprouve, il est vrai, je ne sais quoi de pénible, en voyant cet édifice, par sa hauteur insuffisante, se dérober trop promptement aux regards qui le contemple. Mais ce sentiment rendu plus vif encore par la hauteur considérable des maisons latérales est adouci par l'aspect de la colline qui, en s'élevant sur le second plan, arrête la vue, ménage la transition avec le fond bleu du ciel et diminue la fuite trop brusque des lignes supérieures du Palais.

On arrive à l'intérieur du monument par un escalier grandiose et par deux larges avenues qui, en montant à droite et à gauche en pente très douce, décrivent une large courbe et sont séparées de l'escalier principal par des terrains triangulaires et gazonnés. -- Une longue grille en fer protégée tout le devant contre les atteintes extérieures et reporte la pensée sur la fameuse grille de la capitale. -- Sur les lignes divisaires des compartiments que nous venons d'indiquer circule une balustrade en marbre extrait des carrières de la Restonica. -- L'étendue du grand escalier, la beauté de la grille, la multiplicité des balustres éveillent déjà dans l'âme des conceptions élevées. Cette favorable impression est quelque peu laissée en suspens par la façade. Sans doute la justice doit être accessible à tout le monde et la série d'arcades égales que l'on aperçoit devant soi est en harmonie avec ce caractère. Sans doute aussi la simplicité de l'ensemble convient à l'austère gravité qui doit présider à l'application de la loi. Mais pourquoi faut-il que l'esprit et le cœur remarquent avec regret la nudité du faite et des lignes de la toiture, l'absence complète de marbres et de colonnes cylindriques, la forme banale des fenêtres, la teinte morne et insignifiante des couleurs employées ? ...

Heureusement, le seuil une fois franchi, ce regret est promptement dissipé par la vaste salle des Pas-Perdus. -- Son étendue spacieuse, les hautes colonnes de marbre qui en soutiennent le plafond et qui la divisent en deux larges galeries, les deux portes majestueuses qui des extrémités donnent accès dans le tribunal civil et le tribunal de commerce, tout concourt pour raviver et le développant le respect dont on avait été saisi en face du parvis. Une immense cour carrée suit immédiatement la salle des Pas-Perdus et

augmente ce respect. Comment ne pas être frappé d'admiration en présence de cette galerie supérieure soutenue par de hautes colonnes en marbre et circulant imposante et grave autour de vous ?

La salle des assises où l'on arrive par un double escalier que l'on aperçoit derrière les arcades du fond de la cour et sous une galerie particulière donne à cette émotion une intensité nouvelle. Une analyse minutieuse y trouverait peut-être des défauts plus ou moins minutieux. Mais aux yeux de celui qui la visite pour la première fois ces défauts s'effacent : la majesté de l'ensemble apparaît seule devant lui. Cette majesté se décore enfin dans la salle destinée aux audiences solennelles de toute la somptuosité dont est susceptible. C'est là principalement que le sentiment religieux dont nous avons parlé en commençant s'élève de plus en plus vivace dans l'âme étonnée. La gravité de l'ordre dorique qui préside aux colonnades de la salle des pas perdus de la Cour y est remplacée par la magnificence de l'ordre composite. Cette magnificence est rehaussée par le luxe du mobilier et par le portrait en pied de l'Empereur dû au pinceau si habile et si brillant de notre peintre national M. Pierre Colonna d'Istria expressément choisi par Sa Majesté. Il serait d'entrer ici dans de plus grands détails et de parcourir toutes les autres subdivisions secondaires du Palais. Comment pouvoir aussi décrire en peu de mots la somptuosité particulière du cabinet de M. le Premier Président ? L'inspection des lieux peut seule en donner une idée exacte. Mais les indications que nous venons de donner suffisent pour faire comprendre que par l'ensemble de ses parties principales le monument dont l'inauguration a eu lieu le 12 courant répond à la haute idée morale que l'on doit se faire de la Justice.

La cérémonie d'inauguration devait être en harmonie avec cette haute conception. Rien n'a été négligé par la Cour et par notre Edilité pour lui donner toute la pompe et tout l'éclat convenables. Cette cérémonie avait attiré en foules compactes les populations de l'intérieur. Elle a été annoncée la veille par le bourdon depuis longtemps silencieux de l'ancien Conseil Supérieur et par toutes les cloches de nos paroisses. Dans la matinée du 12 le même bourdon a réperdu sur toute la ville des sons retentissants à l'heure où l'inauguration allait commencer. A cette même heure le canon de la citadelle et celui du stationnaire ont par une double salve rendu à la justice l'hommage que la force matérielle des nations doit à la puissance morale du droit. A partir de ce moment notre cité n'a plus présenté sur ses différents points que l'aspect d'une véritable fête. Tous les travaux ont été suspendus, tous les magasins fermés. Des drapeaux nombreux flottaient aux fenêtres des maisons et sur les mâts des navires du port. Un immense concours d'habitants remplissait l'intérieur et les abords du Palais. En voyant ces travaux suspendus, ces flots d'une population toujours croissante, qui aurait pu ne pas constater avec bonheur que l'amour du juste existe encore vivace dans l'âme de nos compatriotes ? Célébrer l'inauguration de ce palais comme on célèbre nos plus grandes fêtes religieuses, n'est-ce pas démontrer que tout le monde comprend ici l'origine divine de la justice ? C'est pour mettre solennellement en relief cette origine céleste que la Cour a désiré que le Temple de la justice fût avant tout béni par

le chef de notre diocèse. Monseigneur l'Evêque s'est empressé d'accéder à ce désir et de se rendre expressément au sein de notre ville. Lorsqu'il s'est présenté avec son clergé sur le seuil du monument il a été introduit par une commission de la Cour et salué par les joyeuses fanfares de la musique du régiment. La cérémonie de la bénédiction n'a pas tardé à commencer dans la salle des assises momentanément transformée en chapelle. Après les prières appropriées à la circonstance le vénérable pasteur a répandu l'eau sainte dans toutes les galeries du Palais. Puis, avant de célébrer la messe, Monseigneur l'Evêque, dans un discours éloquent et ferme par le fond et par la forme s'est attaché à démontrer l'union intime qui doit exister entre la justice et la religion, union indispensable au maintien de la société. Par une heureuse transition sa Grandeur a su rappeler l'honneur de notre magistrature, la gloire qu'ont jetée sur elle nos illustrations contemporaines. Il a payé un juste tribut d'hommage à son ancien et vénérable chef M. le Comte Colonna d'Istria dignement remplacé par son successeur. Il a fini par appeler sur elle la protection spéciale et toutes les bénédictions du Ciel et par renouveler le vœu ayant pour objet la construction d'une nouvelle cathédrale aussi indispensable à la dignité de la religion que l'était le palais actuel à la dignité de la justice. Ce discours a été suivi d'une messe basse dite par sa Grandeur elle-même. A cette messe ont assisté les notabilités civiles et militaires non seulement de cette ville, mais encore du département. On remarquait au milieu d'elles M. le général commandant la division et M. le préfet. Les dames avaient également été invitées et admises. On voyait en effet briller plusieurs toilettes élégantes dans l'intérieur de l'estrade rectangulaire et en marbre qui se trouve au centre de la salle.

Tous les assistants se sont ensuite rendus dans la salle des audiences solennelles. Là M. le Premier Président a prononcé au milieu du plus profond silence un discours remarquable par la connaissance de notre histoire, et nos mœurs et de nos besoins, par le sentiment de notre dignité nationale. Nous regrettons que le défaut de temps et d'espace et l'insuffisance des souvenirs que laisse toujours une seule et première audition nous obligent à ne donner ici qu'une analyse incomplète de ce discours. Les Corses ont de tout temps passionnément aimé la justice. Mais tous les peuples qui les ont tour à tour gouvernés dans le passé n'ont pas su satisfaire à cette légitime exigence. De là le sentiment de la vengeance personnelle surexcité, de là le banditisme, de là aussi le scepticisme, la défiance que l'on a toujours nourrie contre la magistrature. Ce double sentiment a été relevé par M. le Premier Président : c'est pour en expliquer les causes et pour mieux combattre le scepticisme que nous pourrions appeler judiciaire qu'il a entrepris dans son discours une esquisse historique sur l'administration de la justice en Corse depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours. Un premier tableau indique tous les peuples qui ont successivement passé sur notre sol, dont les traces nous sont conservées par les locutions diverses de notre langue vulgaire et qui ont fait peser sur notre île le joug de fer de l'oppression. Ce n'est pas sans une véritable émotion que nous avons entendu évoquer éloquentement l'image héroïque de Sampiero, l'histoire de notre sainte guerre de l'indépendance nationale, la lutte incessante que notre île a courageusement soutenue contre ses

opresseurs. Paoli et sa législation n'ont pas été oubliés. C'est avec un sentiment français et corse à la fois que M. le Premier Président a tracé le tableau émouvant de nos regrettables luttes avec la France, des derniers efforts que notre nationalité, un instant victorieuse mais expirante, a fait à la fameuse bataille de Ponte-novo, ce nouveau combat des Thermopyles. Puis, quittant le passé pour arriver au présent, M. le Premier Président a exposé en peu de mots les ravages du banditisme, ce funeste présent de l'oppression, ce la destruction de ce fleau, fâcheux prétexte des calomnies de nos détracteurs, la reconnaissance que nous devons avoir pour le chef du gouvernement actuel dont la puissance ne s'est révélée à la Corse que par des bienfaits, pour les magistrats et pour toutes les autorités qui ont secondé l'administration supérieure. Le jury a été, il est vrai, de la part de ses ennemis l'objet d'attaques violentes et sans ménagement. M. le Premier Président, soigneux de notre dignité nationale, a su dans son discours la protéger et la défendre contre ces attaques. Il a terminé en invitant tous les ministres de la justice à redoubler de zèle, de science et d'impartialité pour accroître de plus en plus la confiance des populations, pour assurer chaque jour davantage les résultats obtenus jusqu'ici et pour maintenir la corse dans cette voie de prospérité matérielle et morale où elle est entrée.

M. le Procureur général, dans un discours vivement senti, a rendu à son tour un tribut d'hommage et de reconnaissance au gouvernement et aux autorités qui le secondent pour les bienfaits divers qu'ils ont répandus sur notre île. Il a comparé la situation agitée et malheureuse du passé avec la situation tranquille et prospère du présent. Il a rappelé les causes principales qui ont concouru à un résultat aussi favorable, les mesures énergiques prises contre le port d'armes et les ravages des bergers nomades, les développements incessamment donnés à l'agriculture, à l'industrie et au commerce, tous les moyens en un mot qui doivent contribuer à consolider de plus en plus notre sécurité actuelle et à adoucir sans cesse ce que la force du caractère de nos populations peut encore avoir de rude et d'exubérant. Il a exprimé sa reconnaissance pour toutes les autorités qui ont concouru à la fondation et à l'achèvement du Palais de Justice. Il a fini par signaler les heureux présages que présente l'avenir de notre pays.

Puissent ces présages se réaliser ! Puissent l'amour du juste et le sentiment religieux qui doit l'accompagner se raffermir de plus en plus dans le cœur de nos compatriotes ! Puissent le scepticisme envers les ministres de la justice disparaître complètement et la confiance générale anéantir jusque dans ses plus profondes racines la passion de la vengeance privée qui diminue chaque jour davantage ! Le temps est arrivé où l'étranger qui descendra sur nos bords et qui contempera le Palais qu'on vient d'inaugurer sera obligé, tout en admirant les richesses de notre sol, de se dépoiler des préjugés et des préventions qu'il aura reçus et de proclamer partout, en rentrant dans sa patrie, que la Corse est un des meilleurs départements français.